

JEUDI 26 MARS 2015

COLMAR Assises 68

18 et 12 ans de réclusion pour les parents violeurs

La cour a condamné hier un père et une mère à 18 et 12 ans de réclusion pour le viol de deux de leurs enfants.

La cour a retenu les peines les plus hautes requises par l'avocat général. Hier matin, Marie-Eugénie Avazeri a demandé 17 à 18 ans de réclusion pour le père de famille, et 11 à 12 ans pour son épouse. Tous deux encouraient jusqu'à 20 ans.

À l'issue de deux jours d'audience à huis clos, le couple a été reconnu coupable de viols sur deux de ses enfants. Âgés de 67 et 47 ans, le père et la mère ont demandé pardon hier lors de leur ultime prise de parole.

La cour les a condamnés à 18 et 12 ans de réclusion, les a déchus de l'autorité parentale et leur a interdit d'exercer une profession impliquant un contact avec des mineurs. Le sexagénaire avait été à plusieurs reprises dans sa vie

en contact avec des jeunes, de par son activité dans le corps arbitral de football ou dans ses fonctions de papy-traffic, sécurisant la traversée des rues colmariennes aux sorties d'écoles.

Elle maintenait les bras de sa fille

L'accusé, à l'enfance difficile, qui a même effectué des séjours en psychiatrie, aurait selon lui été victime d'un viol dans sa jeunesse.

Les viols sur ses deux enfants ont commencé quand l'adolescente était âgée de 14 ans, son frère de 12 ans. La mère, qui a participé en maintenant les bras de sa fille, a insisté sur la crainte inspirée par son mari. Les faits ont été commis à Colmar et dans la vallée de Munster durant les week-ends, quand l'adolescente, placée, retrouvait sa famille. Mère depuis peu, la victime a rompu toute relation avec son père, à l'instar de son jeune frère.